

qui en sont éloignés. Il me suffira de comprendre qu'il est dans l'intérêt public de le faire. Ma manière de voir est que, si une partie de la province est prospère et s'enrichit, l'autre partie ne saurait en souffrir. Si un membre du corps humain s'affaiblit, est brisé par un accident ou autrement, le reste du corps en souffre, et il en est de même pour un pays. La prospérité dans une partie du pays rejaille nécessairement sur l'autre partie.

Et M. l'Orateur, je suis tellement convaincu de l'importance pour la province toute entière des résultats immenses que pourrait apporter la construction de ce pont de Québec, que je dis : En supposant que le gouvernement fédéral ne ferait pas son devoir, la Législature de Québec devrait entreprendre la construction de ce pont, quand même elle serait seule à le faire !

Une autre entreprise, non moins nécessaire, est l'empierrement des chemins dans les campagnes. Cette question est déjà venue devant la Législature précédente, mais pour nous, les nouveaux députés, il est de notre devoir de faire connaître notre manière de voir sur cette question. Je suis convaincu que l'empierrement des chemins est devenue chose absolument nécessaire. On a construit des chemins de fer. On va en construire encore. Ces chemins de fer sont séparés par des zones assez considérables. Si on veut que les chemins de fer aient leur pleine utilité, si on veut que la classe agricole et les manufactures qui se trouvent dans les points isolés du pays, si on veut que le commerce en général bénéficie des communications faciles, il faut leur rendre facile le moyen de se rendre aux stations de chemins de fer.

Il y a des cultivateurs qui se trouvent à dix, douze milles d'une station de chemin de fer. Lorsque les chemins sont impraticables, à cause des mauvaises saisons, ces cultivateurs se trouvent empêchés de bénéficier des dépenses que nous avons faites pour la constructions de ces chemins de fer. Nous devons faciliter l'accès aux chemins de fer et nous le ferons en créant de ces routes qui seront l'honneur de la province et qui augmenteront sa prospérité.

Relativement à l'abolition des péages sur les ponts et les barrières, ceci nécessitera des mesures toutes spéciales. Ce sont des privilèges établis depuis des années, et la Législature ne pourrait les faire disparaître sans indemnité. Il y a des droits acquis que la Législature devra respecter. Ceci amènera une dépense considérable, mais je suis convaincu qu'il n'y aura pas une voix discordante quand des mesures seront amenées devant cette Chambre pour prendre les moyens de faire disparaître ces péages sur les ponts et les barrières. S'il m'était permis de citer l'opinion d'un homme politique qu'un certain nombre de mes collègues de cette Chambre reconnaissent comme la voix d'un homme autorisé, je rappellerais qu'il y a à peu près trois semaines, St-Hyacinthe donnait l'hospitalité publique à sir Hector Langevin. En réponse à l'adresse présentée par les citoyens, sir Hector disait que St-Hyacinthe marchait dans la voie du progrès mais qu'il y avait un obstacle au développement de ses ressources ; c'était l'obstacle qui fermait l'accès libre de la ville. Il ajoutait : "Si vous voulez prospérer, si vous voulez que cette prospérité soit ce qu'elle devrait être, vous devez, par n'importe quel moyen, faire disparaître ces barrières de péage." Il citait l'exemple de la ville d'Ottawa qui, grâce à des ponts libres, avait pu prospérer beaucoup depuis quelques années. Ma conviction est qu'il avait raison. Le temps est passé où ces droits de péage pouvaient exister. Il faut